

Date d'affichage : 09/04/2024

**COMMISSION JURIDIQUE
RÉUNION TELEPHONIQUE DU 08/04/2024**

Présents : MM D. HARY, C. FOURNIER, F. PORET, J. VARLET, H. LANNOY, P. LEMAITRE

Mail de Rang du Fliers déclarant le forfait général de son équipe U13 Sud D3C : amende 25€

Plateau U8/U9 du 23/03/24 à Oye Plage AS :

Absence des équipes du Marais de Guines et de Eperlecques sans avertir le club recevant : amende 15€ à Marais de Guines et à Eperlecques.

Match +15 jours (rectificatif) :

U11 Est D3F-27545582 HEURINGHEM/THEROUANNE B. 1^{er} forfait de Heuringhem. Homologué : HEURINGHEM 0 – THEROUANNE B 3 par forfait. Amende 12€ à Heuringhem.

Journées des 27/03 au 01/04/2024 :

SD1A-26326727 ST MARTIN LEZ TATINGHEM/CALAIS BEAU MARAIS B. Demande d'évocation de Calais Beau Marais B pour inscription et participation de joueurs suspendus sur la FdM. Après vérification, aucun joueur n'est dans ce cas. Homologué : ST MARTIN LEZ TATINGHEM 3 – CALAIS BEAU MARAIS B 0. Droits non remboursés à Calais Beau Marais.

SD1B-26337844 NORTKERQUE/ETAPLES HV. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline.

SD3C-26329964 ATTIN B/CUCQ B. 1^{er} forfait de Cucq B. Homologué : ATTIN B 3 – CUCQ B 0 par forfait. Amende 25€ à Cucq. Match retour le 14/04/24 à Attin.

SD3C-26329972 RANG DU FLIERS/HESDIN OL B. Réserves de Rang du Fliers sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe d'Hesdin O B, les joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification de la feuille de match du 30/03/24 en SD1 Hesdin/Wimille, aucun joueur n'est dans ce cas. Homologué : RANG DU FLIERS 1 – HESDIN B 7. Droits non remboursés à Rang du Fliers.

SD3E-26330146 CAMPAGNE LES GUINES B/BOULOGNE ESL B. 3^{ème} forfait de Boulogne ESL B ce qui entraîne son forfait général. Homologué : CAMPAGNE LES GUINES B 3 – BOULOGNE ESL B 0 par forfait. Amende 62€ à Boulogne ESL.

SD4C-26330412 BOURTHES C/CUCQ C. 1^{er} forfait de Cucq C. Homologué : BOURTHES C 3 – CUCQ C 0 par forfait. Amende 25 à Cucq. Match retour le 07/04/24 à Bourthes.

SD4C-26330414 ATTIN C/BOURTHES C. Réclamation d'après match d'Attin sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de Bourthes, ces joueurs sont susceptibles d'avoir joué en équipe supérieure le dernier match officiel, celle-ci ne jouant pas ce jour. Appuyée, recevable. Après vérification de la FdM SD3D du 24/03/24 Isques/Bourthes B aucun joueur n'est dans ce cas. Homologué : ATTIN C 1 – BOURTHES C 4. Droits non remboursés à Attin.

SD4D-26330506 COLEMBERT/BOULOGNE CONTI. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline.

SD5A-26330682 SANGATTE B/BONNINGUES LES CALAIS. Participation à la rencontre d'un joueur de Sangatte suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 15/04/24. Homologué : SANGATTE B 0 – BONNINGUES LES CALAIS 3 par pénalité. Amende 100€ à Sangatte.

SD5E-26331044 FILLIEVRES/AUCHY LES HESDIN. Réserves d'Auchy les Hesdin sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Fillièvres pour le motif suivant : joueurs non qualifiés à date initiale du match. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification, six joueurs sont dans ce cas. Homologué : FILLIEVRES 0 – AUCHY LES HESDIN 3 par pénalité. Droits remboursés à Auchy les Hesdin. Amende 30 à Fillièvres.

SD5E-26331070 AUCHY LES HESDIN/HESDIN OL C. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline

SD6C-26331515 ECQUES HEURINGHEM B/THEROUANNE B. 1^{er} forfait de Théroouanne B. Homologué : ECQUES HEURINGHEM B 3 – THEROUANNE B 0 par forfait. Amende 22€ à Théroouanne. Match retour le 21/04/24 à Ecques Heuringhem.

SD6D-26331595 SENLECQUES B/WAIL. 2^{ème} forfait de Wail. Homologué : SENLECQUES B 3 – WAIL 0 par forfait. Amende 35€ à Wail. Match retour le 07/04/24 à Senlecques.

SD6D-26331598 BEURAINVILLE C/HUCQUELIERS. 1^{er} forfait de Beaurainville C. Homologué : BEURAINVILLE C 0 – HUCQUELIERS 3 par forfait. Amende 22€ à Beaurainville.

SD6E-26331707 CONTEVILLE/EQUIHEN C. 2^{ème} forfait de Equihen C. Homologué : CONTEVILLE 3 – EQUIHEN C 0 par forfait. Amende 35€ à Equihen. Match retour le 16/06/24 à Conteville.

SD7A-26331868 NORDAUSQUES B/LES ATTAQUES C. 1^{er} forfait de Nordausques B. Homologué : NORDAUSQUES B 0 – LES ATTAQUES C 3 par forfait. Amende 22€ à Nordausques.

SD7A-26517525 CALAIS BALZAC C/NORDAUSQUES B. 2^{ème} forfait de Nordausques B. Homologué : CALAIS BALZAC C 3 – NORDAUSQUES B 0 par forfait. Amende 35€ à Nordausques. Match retour le 07/04/24 à Calais Balzac.

SD7E-26332233 CAMIERS B/FRENCQ C.

Réserves de Frencq C non confirmées, ni appuyées, non recevables. Amende 30€ à Frencq.

Réserves de Camiers B sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de Frencq C, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure ne jouant pas ce jour ou le lendemain. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification de la FdM du 30/03/24 en SD5F Bezinghem B/Frencq B, les joueurs FOUCROY Nicolas licence 1986826743 et DAVID Martin licence 9603830957 sont dans ce cas. Homologué : CAMIERS B 9 – FRENCQ C 0 par pénalité. Droits remboursés à Camiers. Amende 30€ à Frencq.

SD7E-26332237 AUCHY LES HESDIN B/FRENCQ C. 1^{er} forfait de Frencq C (mail du club). Homologué : AUCHY LES HESDIN B 3 – FRENCQ C 0 par forfait. Amende minorée 12€ à Frencq. Match retour le 21/04/24 à Auchy les Hesdin.

SD7G-26332412 HARDINGHEN B/COLEMBERT B. Réserves de Colembert B contre Hardingham car leur équipe A ne joue pas. Confirmées, appuyées, non recevables car mal libellées. Les réserves ayant été corrigées sur la lettre de confirmation sont reprises en réclamation. Après vérification de la FdM du 30/03/24 en SD4E Hardingham/Calais Caténa, les joueurs MAILLART Vincent licence 1920498952 et COUPE Mickaël licence 1931199026 sont dans ce cas. Homologué : HARDINGHEM B 0 – COLEMBERT B 1 par pénalité avec -1 point à Hardingham B et 0 point à Colembert B. Droits remboursés à Colembert. Amende 30€ à Hardingham.

SD7G-26644342 RECQUES SUR HEM D/SURQUES ESCOEUILLES C. 1^{er} forfait de Surques Escœuilles C. Homologué : RECQUES SUR HEM D 3 – SURQUES ESCOEUILLES C 0 par forfait. Amende 22€ à Surques Escœuilles. Match retour le 07/04/24 à Recques sur Hem.

SD7G-26644344 ALQUINES B/COULOMBY. Réserves de Coulomby sur la participation et la qualification des joueurs TETART Alexandre et BAY Sébastien de l'équipe d'Alquines B pour participation à plus d'un match le même jour ou au cours de deux jours consécutifs. Confirmées, appuyées, mais non recevables car non fondées, seule l'équipe d'Alquines B joue ce jour. Homologué : ALQUINES B 1 – COULOMBY 0. Droits non remboursés à Coulomby.

FEMà8B-27467053 WATTEN/MONTREUIL B. 2^{ème} forfait de Montreuil B. Homologué : WATTEN 3 – MONTREUIL B 0 par forfait. Amende 25€ à Montreuil.

FEMà8B-27467044 MONTREUIL B/RENESECURE. 3^{ème} forfait de Montreuil B. Homologué : MONTREUIL B 0 – RENESCURE 3 par forfait. Amende 35€ à Montreuil.

FEMà8C-27456008 BONNINGUES LES ARDRES/WIMILLE. 1^{er} forfait de Bonningues les Ardres. Homologué : BONNINGUES LES ARDRES 0 – WIMILLE 3 par forfait. Amende minorée 10€ à Bonningues les Ardres.

U19D2A-26625663 CANCHE TERNOISE/GROUP.OPALE FOOT. 3^{ème} forfait de Group.Opale Foot. Homologué : CANCHE TERNOISE 3 – GROUP.OPALE FOOT 0 par forfait. Amende minorée 30€ à Group.Opale Foot.

U17D1A-26625971 ETAPLES AS B/COQUELLES. 4^{ème} forfait de Etaples AS B ce qui entraîne son forfait général. Homologué : ETAPLES AS B 0 – COQUELLES 3 par forfait. Amende minorée 40€ à Etaples AS.

U17D1A-26625961 COULOGNE/BERCK AS. Réserves d'après match de Berck AS non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : COULOGNE 3 – BERCK AS 1. Amende 30€ à Berck AS.

U17D1A-26625969 BERCK AS/CALAIS RC B. Participation d'un joueur de Calais RC B suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 15/04/24. Homologué : BERCK AS 3 – CALAIS RC 0 B par pénalité. Amende 100€ à Calais RC

U17D1A- 26625981 BERCK AS/COQUELLES. Inscription sur la FdM d'un licencié de Coquelles suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 15/04/24. Homologué : BERCK AS 3 – COQUELLES 0 par pénalité. Amende 100€ à Coquelles

U17D2A-26628723 BLARINGHEM/RACQUINGHEM-COYECQUES. 1^{er} forfait de Coyecques. Homologué : BLARINGHEM RACQUINGHEM 3 – COYECQUES 0 par forfait. Amende 15€ à Coyecques.

U15D1A-26628723 BLARINGHEM/LONGUENESSE JS. Inscription sur la FdM d'un licencié de Blaringhem suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 15/04/24. Homologué : BLARINGHEM 0 – LONGUENESSE JS 3 par pénalité. Amende 100€ à Blaringhem.

U15D2A-26628537 CALAIS BEAU MARAIS/NORTKERQUE. 1^{er} forfait de Nortkerque. Homologué : CALAIS BEAU MARAIS 3 – NORTKERQUE 0 par forfait. Amende 15€ à Nortkerque.

U15D3B-26629351 GROUP.TERRE OPALE/OSTROHOVE. 1^{er} forfait de Ostrohove. Homologué : GROUP.TERRE OPALE 3 – OSTROHOVE 0 par forfait. Amende 15€ à Ostrohove.

U13 Est D2B-27536243 BLENDÉCQUES/GROUP.QUIESTÉDE ROQUETOIRE. Inscription sur la feuille de match d'un licencié de Blendécques suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 15/04/24. Homologué : BLENDÉCQUES 0 – GROUP.QUIESTÉDE ROQUETOIRE 4 par pénalité. Amende 100€ à Blendécques.

U13 Ouest D4E-27537808 NEUFCHATEL B/EQUIHEN B. 1^{er} forfait de Neufchatel B. Homologué : NEUFCHATEL B 0 – EQUIHEN B 3 par forfait. Amende 12€ à Neufchatel.

U11 Ouest D3C-27546121 CONDETTE/WIMEREUX AS. Abandon de terrain à la 42^{ème} minute de jeu par le club de Wimereux. Homologué : CONDETTE 6 – WIMEREUX 0 par pénalité. Amende 30€ à Wimereux.

U11 Nord D2B-27595984 FRETHUN/BLERIOT PLAGÉ B. 2^{ème} forfait de Frethun. Homologué : FRETHUN 0 – BLERIOT PLAGÉ B 3 par forfait. Amende 18€ à Frethun.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation

Le Président : M. C. FOURNIER

Le Secrétaire : M. F. PORET